

# COMMUNE DE BRACH

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Exercice 2019



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.1.	Schéma de fonctionnement et caractéristiques de la STEP.....	7
1.9.2.	Volumes entrée STEP.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	9
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	9
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification.....	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes .....	13
2.3.1.	Recettes de la collectivité :.....	13
2.3.2.	Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) : .....	13
2.3.3.	Recettes globales :.....	13
3.	Indicateurs de performance.....	14
3.2.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	16
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	17
3.4.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	19
3.5.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	19
3.6.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	19
3.7.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	20
4.	Financement des investissements .....	23
4.1.	Montants financiers .....	23
4.2.	Etat de la dette du service.....	23
4.3.	Amortissements.....	23
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	23
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	25
5.3.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	26

# 1. Caractérisation technique du service



## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal

- Nom de la collectivité : **Brach**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Commune**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement et à la demande des propriétaires :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Brach
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\*  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\*  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SUEZ ENVIRONNEMENT**
- Date de début de contrat : **01/01/2008**
- Date de fin de contrat initial : **31/12/2019**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2019**
- Nombre d'avenant et nature des avenant : **Avenant n°1 du 20/02/2015** : Intégration de la réforme construire sans détruire.

\* Approbation en assemblée délibérante

**Nature exacte de la mission du prestataire :**

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages, des télécommandes, télégestions, entretien et surveillance du réseau
<b>Renouvellement</b>	des équipements électromécaniques, des installations électriques, des matériels tournants ou hydrauliques, des pièces mobiles (ponts racleurs,...), du matériel de télégestion
<b>Prestations particulières</b>	contrôle des branchements, curage hydrodynamique, évacuation des boues produites par la station d'épuration, mise en conformité avec la réglementation existante / future, recherche ponctuelle d'eaux parasites (passage caméra), surveillance du réseau

**La commune prend en charge :**

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des plantations, des portails, des toitures, couvertures et zingueries, du génie civil
<b>Prestations particulières</b>	déplacement du réseau, extensions du réseau

**1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **564 habitants au 31/12/2019** (522 au 31/12/2018).

**1.4. Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **281 abonnés au 31/12/2019** (259 au 31/12/2018).

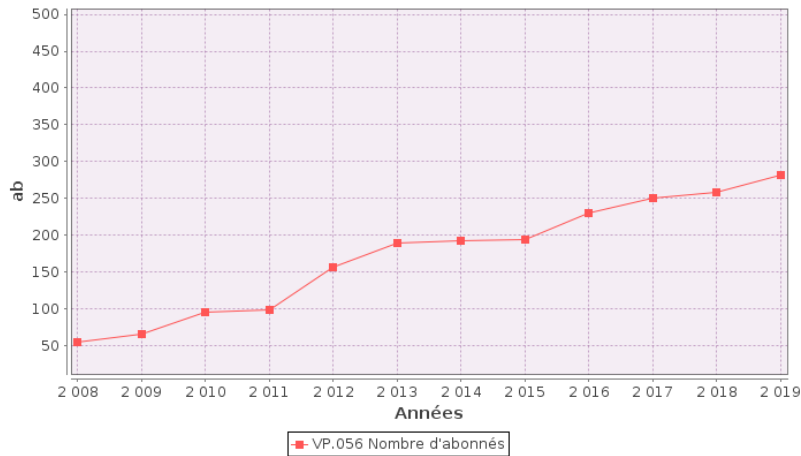
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Brach					
<b>Total</b>	<b>259</b>			<b>281</b>	<b>8,5%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 300.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **60,43 abonnés/km au 31/12/2019**. (67,8 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au habitants/abonné au 31/12/2019. (2,02 habitants/abonné au 31/12/2018).

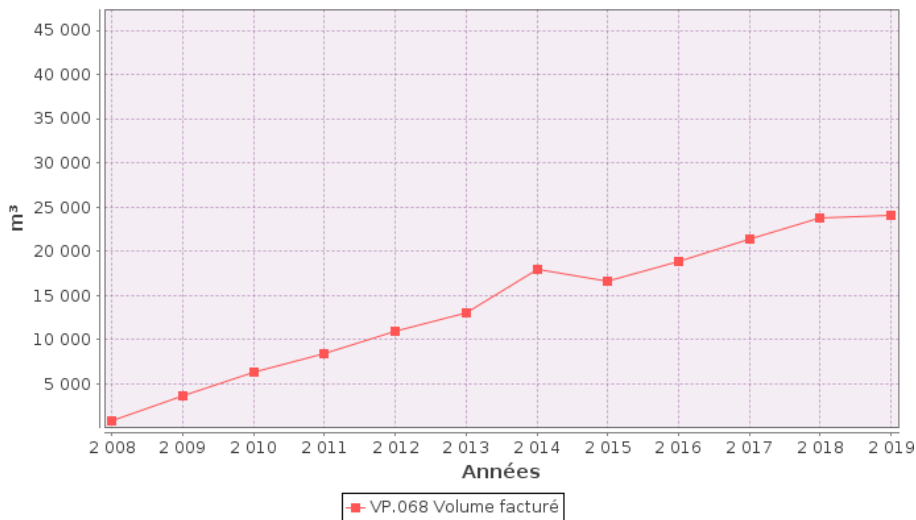


### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>23 801</b>	<b>24 099</b>	<b>1,2%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans Objet

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2019 (**0** au 31/12/2018).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



### 1.8.1. Caractéristiques du réseau

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0** km de réseau unitaire hors branchements,
- **4,652** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (3,82 km en 2018),
- 1,030 km de canalisations de refoulement et 5 postes de relevage.

soit un linéaire de canalisations de **5,682** km (**4,85** km au 31/12/2018).

### 1.8.2. Détail des canalisations

Réseaux	Écoulement	PVC PE PP	Total
Eaux Usées	Gravitaire	4 652	4 652
	Refoulement	1 030	1 030
<b>Total</b>		<b>5 682</b>	<b>5 682</b>

### 1.8.3. Accessoires réseau et branchements

Commune	Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Brach	Branchements publics eaux usées	200	211	5,5 %
	Regards réseau	85	112	31,8 %

### 1.8.4. Postes de relevage

Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
Brach	PR Balanque	2012	10	m3/h
	PR Eglise	2007	22	m3/h
	PR May d'Aussat	2015	10	m3/h
	PR Route de Lacanau	2011	12	m3/h
	PR Saint Sébastien	2013	15	m3/h

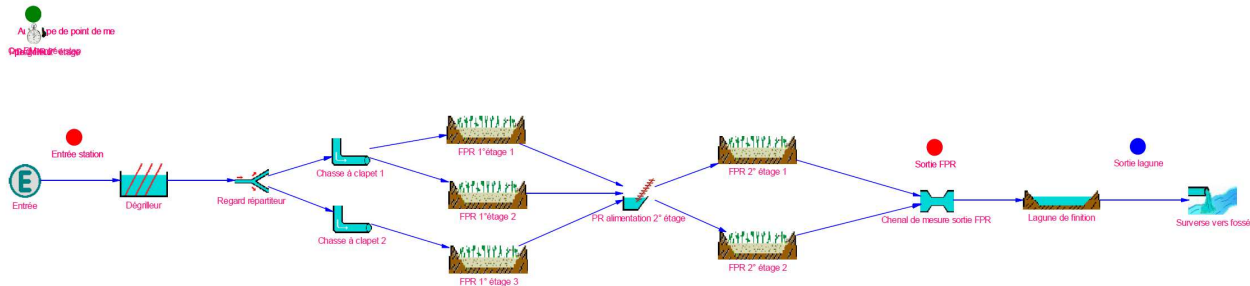
## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### 1.9.1. Schéma de fonctionnement et caractéristiques de la STEP

#### 1.9.1.1. Schéma de fonctionnement



#### 1.9.1.2. Caractéristiques STEP

Code Sandre de la station : 0533070V001

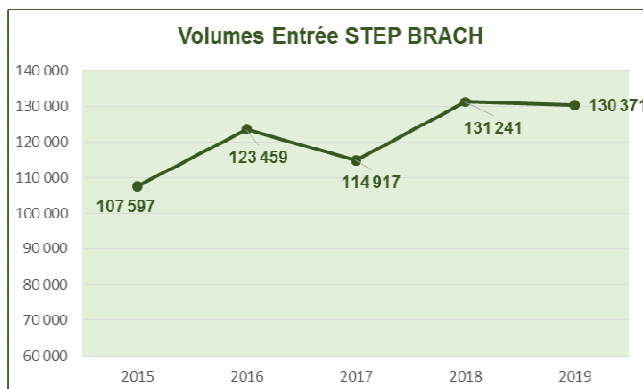
Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés		
Date de mise en service	31/12/2007		
Commune d'implantation	Brach (33070)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	600		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	150		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du	30/12/2015	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du..		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	Lagune d'infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
DCO	80	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

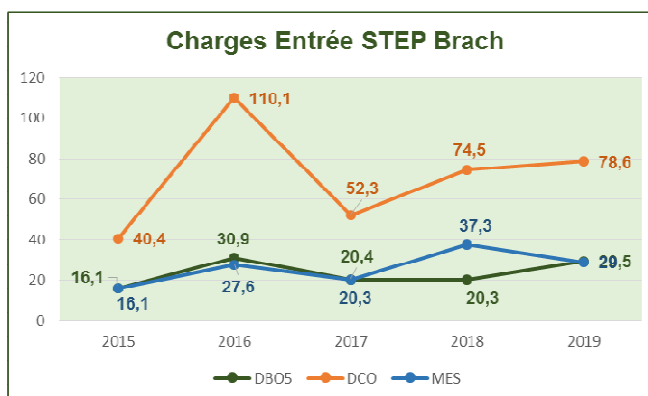
### 1.9.2. Volumes entrée STEP

Volumes reçus (m3/an)						
Site	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Brach	23 263	33 880	24 957	36 520	43 986	+ 20,4 %



### 1.9.3. Charges entrantes STEP

STEP BRACH						
Paramètres	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	16,1	30,9	20,4	20,3	29,5	+ 45,3 %
DCO	40,4	110,1	52,3	74,5	78,6	+ 5,5 %
MES	16,1	27,6	20,3	37,3	29,0	- 22,4 %



### 1.9.4. Récapitulatif 2019 charges, concentrations et rendements

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt			
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	
08/04	91,9	61,3	24,8	1	99,6	72,8	68	90,9	23,9	7	97,2	39,8	8,09	16	80,8	8,09	53,4	35,9	0,910	7,90	15,7	
25/09	77,8	51,9	33,1	8	98,3	84,5	80	93,3	35,0	6	98,8	58,3	9,02	17	86,7	9,02	87,5	31,6	1,04	12,6	14,8	
moy	84,8	56,6	29,0	4,50	98,9	78,6	74	92,2	29,5	6,50	98,1	49,1	8,56	16,5	83,9	8,56	70,5	33,6	0,976	10,3	15,2	
Norme				30	95		80	90		20	95											



## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)



### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration de Brach (Code Sandre : 0533070V001)		
<b>Total des boues produites</b>		<b>Pas de production de boues 2019</b>

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration de Brach (Code Sandre : 0533070V001)	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>0</b>	<b>Pas de d'évacuation de boues 2019</b>

### 1.10.3. Quantité de sous-produits de l'assainissement

STEP BRACH	Nature	Filière	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m <sup>3</sup> )	STEP	0,4	0,5	+ 25,0 %
S9 - Huiles/graissses évacuées sans traitement	Volume (m <sup>3</sup> )	STEP	3	0	- 100,0 %

## 2. Tarification de l'assainissement et service



### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **21/06/2012** effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC),
- Délibération du **21/09/2019** effective à compter du 01/01/2019 fixant le prix du m<sup>3</sup> assainie.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup> pour les constructions nouvelles	3 000 €	3 000 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup> pour les constructions existantes	350 €	350 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Désignation	01/01/2019	01/01/2020	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	53,86	48,00	- 10,88 %
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	N°1 (1 seule tranche)	0,6648	0,6186	- 6,95 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	54,00	51,00	- 5,55%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	N°1 (1 seule tranche)	0,82	0,78	- 4,88 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance modernisation des réseaux)	0,250	0,250	0 %
	TVA**	10 %	10 %	0 %

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

	01/01/2019	01/01/2020	Variation
Exploitant	133,64	122,232	- 8,53 %
Collectivité	152,40	144,600	- 5,12 %
Redevance pour modernisation des réseaux	30,00	30,00	0 %
TVA	31,60	29,683	- 6,08 %
<b>Total (€TTC)</b>	<b>347,640</b>	<b>326,515</b>	<b>- 6,08 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> (120 m<sup>3</sup>)</b>	<b>2,8970</b>	<b>2,7210</b>	<b>- 6,08 %</b>

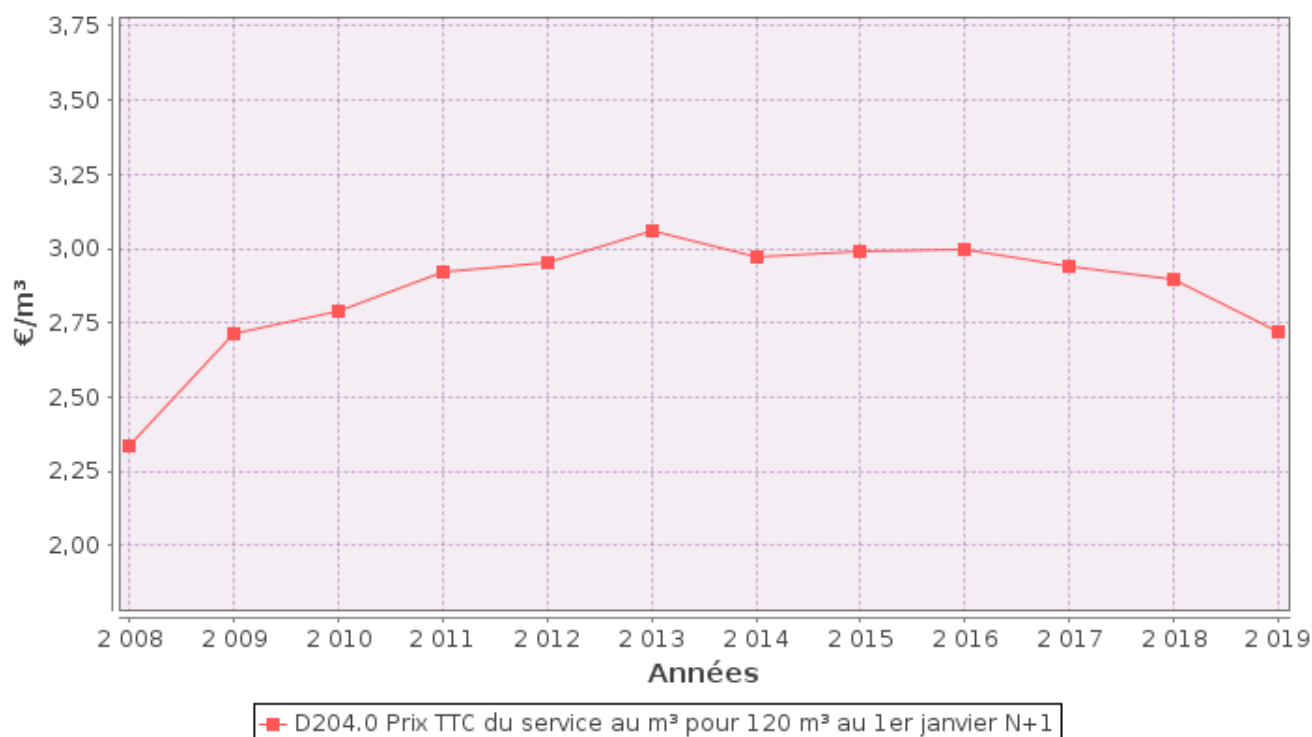
**Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE  
(Hors Redevances et TVA)**

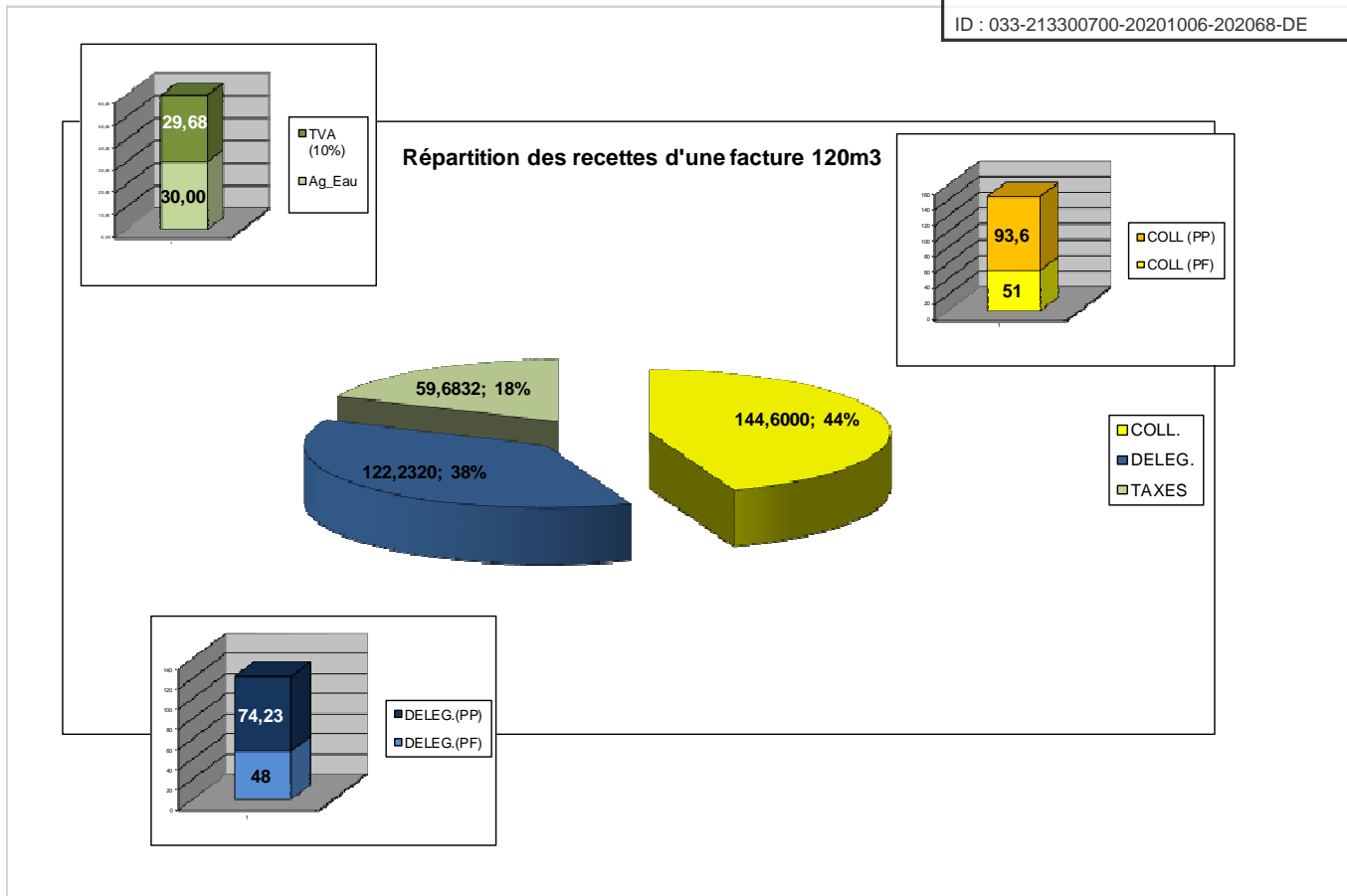
**- 6,71 %**

**Variation Redevances + TVA**

**- 3,12 %**

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**





Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de **24 099 m<sup>3</sup>/an** (23 801 m<sup>3</sup>/an en 2018) soit une augmentation, sur un an, de + 1,25 %.

La Part fixe de la collectivité représente 35,27 % du montant de la facture « collectivité » type 120 m3/an.

La Part fixe du délégataire représente 39,27 % du montant de la facture « Délégataire » type 120 m3/an.

La part fixe totale (collectivité + délégataire) représente 37,10 % du montant total Hors Taxes de la facture type 120 m3/an

Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

La part des taxes représente 18,00 % du prix TTC pour 120 m3/an.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Part Collectivité : Baisse tarifaire
- Part Délégataire : Baisse tarifaire

## 2.3. Recettes



### 2.3.1. Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	35 569,00	<b>33 793,00</b>	- 4,99 %
<i>dont abonnements</i>	<i>Non renseigné</i>	<i>Non renseigné</i>	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>35 569,00</b>	<b>33 793,00</b>	<b>- 4,99 %</b>
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	8 403,00	6 435,00	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	18 000,00		
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
<b>Total autres recettes</b>	<b>26 403,00</b>	<b>6 435,00</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>61 972,00</b>	<b>40 228,00</b>	<b>- 35,08 %</b>

### 2.3.2. Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	29 215,00	31 357,00	+ 7,33 %
<i>dont abonnements</i>	<i>13 327</i>		
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Redevance pour modernisation des réseaux	5 951,00	5 781,00	
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>35 166,00</b>	<b>37 138,00</b>	<b>+ 5,60 %</b>
Recettes liées aux travaux	2 787,00	5 012,00	
Produits accessoires	203,00	250,00	
<b>Total autres recettes</b>	<b>2 990,00</b>	<b>5 262,00</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>38 156,00</b>	<b>42 400,00</b>	<b>+ 1112 %</b>

### 2.3.3. Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : **70 931 €** (70 735 au 31/12/2018).

### 3. Indicateurs de performance



#### 3.1. Exploitation et renouvellement du patrimoine assainissement



##### 3.1.1. Station et ouvrages :

###### 3.1.1.1. Renouvellement

Sans objet en 2019

###### 3.1.1.2. Interventions exploitation

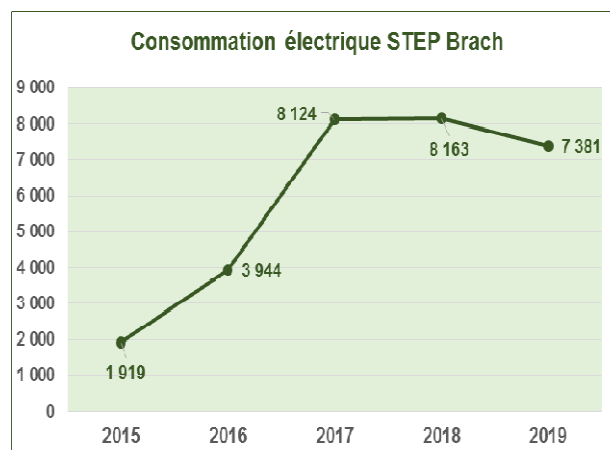
Site	Type Intervention	Groupe	Nombre
STEP BRACH	Tache de maintenance sur usine	Corrective	1
	Tache de maintenance sur usine	Préventive	1
	Tache d'exploitation sur usine	Total	320

###### 3.1.1.3. Contrôles réglementaires

Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
STEP BRACH	Equipement électrique des STEP	armoie générale BT	18/09/2019

###### 3.1.1.4. Consommation électrique STEP

STEP	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
BRACH	1 919	3 944	8 124	8 163	7 381	- 9,6 %



### 3.1.2. Réseaux et postes de relevage



#### 3.1.2.1. Réseaux entretien des équipements

Curage préventif Réseau	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	242,29	302,0	24,6 %
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	242,29	302,0	24,6 %
Taux de curage préventif (%)	5,0 %	5,3 %	6,3 %

Curage curatif	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	0	0	0 %
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	0	0	0 %
Taux de curage préventif (%)	0 %	0 %	0 %

Désobstructions	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	0	0	0 %
Désobstructions sur branchements	0	0	0 %
Taux d'obstructions sur réseau (nombre d'obstruction réseau + ouvrage/km de réseau)	0	0	0 %
Taux d'obstructions sur branchements (nombre d'obstructions/nb clients Assainissement)	0	0	0 %

Enquêtes de Conformité Branchements	2018	2019
Nombre de contrôle raccordement pour vente	1	2
Nombre de contrôles raccordement hors vente	1	0
Nombre de raccordements non conformes au 31/12 de l'année N *	0	3

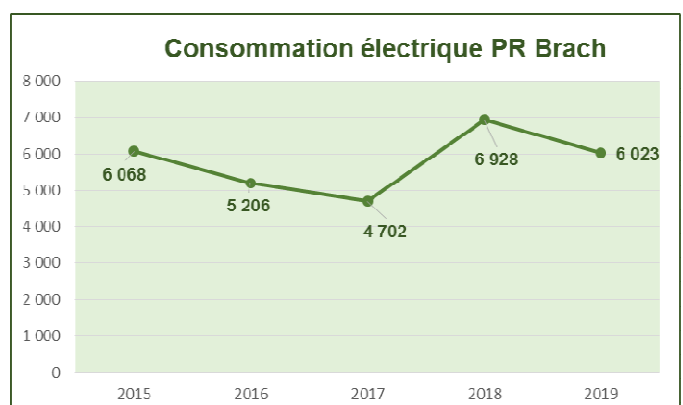
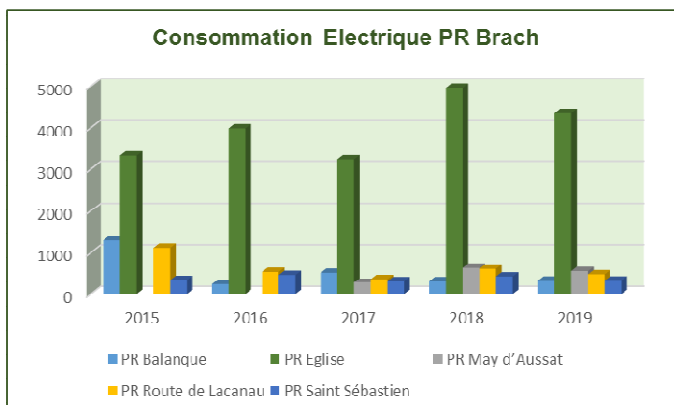
\* : les rapports non conformes sont disponibles en version numérique sur la clé USB fournie avec le RAD.

#### 3.1.2.2. Postes de relevage

Fonctionnement des postes de relevage		
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement
Belin Beliet	PR Balanque	74
	PR Eglise	1 919
	PR May d'Aussat	280
	PR Route de Lacanau	235
	PR Saint Sébastien	73
<b>Total</b>		<b>2 581</b>

Contrôles réglementaires			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
PR Balanque	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	18/09/2019
PR Eglise	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	18/09/2019
PR May d'Aussat	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	18/09/2019
PR Route de Lacanau	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	18/09/2019
PR Saint Sébastien	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	18/09/2019

Consommation électrique							
Commune	Libellé du poste	2015	2016	2107	2018	2019	N/N-1 (%)
BRACH	PR Balanque	1 286	233	510	313	325	+ 4,0 %
	PR Eglise	3 332	3 983	3244	4 962	4 345	- 12,4 %
	PR May d'Aussat			275	625	551	- 11,9 %
	PR Route de Lacanau	1 110	531	360	604	475	- 21,3 %
	PR Saint Sébastien	340	459	313	424	327	- 22,8 %
<b>Total</b>		<b>6 068</b>	<b>5 206</b>	<b>4 702</b>	<b>6 928</b>	<b>6 023</b>	<b>- 13,0 %</b>



### 3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **93,67%** des 300 abonnés potentiels (43,17% pour 2018).



### 3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	valeur	potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	74%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>97</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **97 pour l'exercice 2019** (97 pour 2018).

### 3.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de Brach	29,5	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2018).

### 3.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de Brach	29,5	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2018).

### 3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de Brach	29,5	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2018).

### 3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Brach :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0% (0% en 2018).

### 3.8. Indicateurs du Décret du 02 mai 2007



Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristiques techniques	D201.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	522	564	Nombre	A
	VP.56 – Nombre d'abonnements	259	281	Nombre	
	D202.0 – Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	km	
	VP.199 – Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	0	0	km	
	VP.200 – Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	4,85	5,68	Km	
	D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0	0	TMS	
Tarification	D204 ; 0 6 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3/an	2,89708	2,721	€ TTC/M3	
Indicateur de performance	P202.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	97	97	%	
	P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration selon des filières conforme à la réglementation	0	0	%	
	P207.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0022	0,0025	€/m3	
	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	1	2	Nombre	

(1) Producteur de l'information = Collectivité

(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

Le linéaire de réseau de collecte inclus le linéaire refoulement mais ne tient pas compte du linéaire d'eaux traitées

### 3.9. Indicateurs complémentaires pour les rapports



Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre /1 000 abonnés	B
	P252.2 6 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	0	0	Nombre/100 km	A
	P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	0	0	%	A
	P254.3 6 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	0	0	%	A
	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)		97	Valeur de 0 à 120	A
	P258.1 – Taux de réclamations	3,861	7,1174	Nombre/1 000 abonnés	A
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui/Non	A
	P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,46	1,24	%	A

(1) Producteur de l'information = Collectivité

(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

P258.1 : Le taux de réclamations mentionné ne tient compte que des réclamations écrites (courrier, mail).

### 3.10. Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E



Thème	Indicateur	2019	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

## 4. Financement des investissements



### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		446 513,86 €	431 469,11
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	14 379,60 €	12 214,35 €
	en intérêts	21 263,90 €	6 047,95 e

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 71 823,28 € (71 945,47 € en 2018). Eau potable et Assainissement Collectif (budget unique)

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Frais d'étude pour la réalisation 6 ème tranche de réseau	30 000 €	

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €



## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2.

60,25 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0025 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2019 (0,0022 €/m<sup>3</sup> en 2018).

### 5.2. Taux impayés (P154.0)



Le taux d'impayés sur l'exercice 2017 au 01/01/2019 est de 1,24 % soit un montant de 964,82 € (1 809,90 € en 2018)

### 5.3. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs



		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	522	564
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,9	2,72
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	43,17%	93,67%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	97	97
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	0 %	0 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0022	0,0025

# RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNUEL 2019

## Station : BRACH Code national : 0533070V002

Commune d'implantation : Brach	Mise en service : décembre 2007
Capacité constructeur : 1000 EH (50 Kg DBO <sub>5</sub> )	Débit nominal : 150 m <sup>3</sup> /j
Type d'épuration : Filtres plantés de roseaux	Récépiéssé / Arrêté : 30/12/2015 (A)
Maître d'ouvrage : COMMUNE BRACH	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Filtres plantés	Filières boues : Stockage sur filtres
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Sans objet
Commune(s) raccordée(s) : Brach	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 281 / 764
Nom du milieu récepteur : Infiltration / craste de Técheney	Technicien référent : Philippe LAMARTINY

### Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO <sub>5</sub>			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend.	Entr.	Sortie	Rend.	Entr.	Sortie	Rend.		Entr.	Sortie	Rend.	Entr.	Sortie	Rend.	Entr.	Sortie	Rend.
	m <sup>3</sup> /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
08/04	91,9	61,3	24,8	1	99,6	72,8	68	90,9	23,9	7	97,2	39,8	8,09	16	80,8	8,09	53,4	35,9	0,910	7,90	15,7
25/09	77,8	51,9	33,1	8	98,3	84,5	80	93,3	35,0	6	98,8	58,3	9,02	17	86,7	9,02	87,5	31,6	1,04	12,6	14,8
moy	84,8	56,6	29,0	4,50	98,9	78,6	74	92,2	29,5	6,50	98,1	49,1	8,56	16,5	83,9	8,56	70,5	33,6	0,976	10,3	15,2
Norme			30	95		80	90		20	95											

### Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

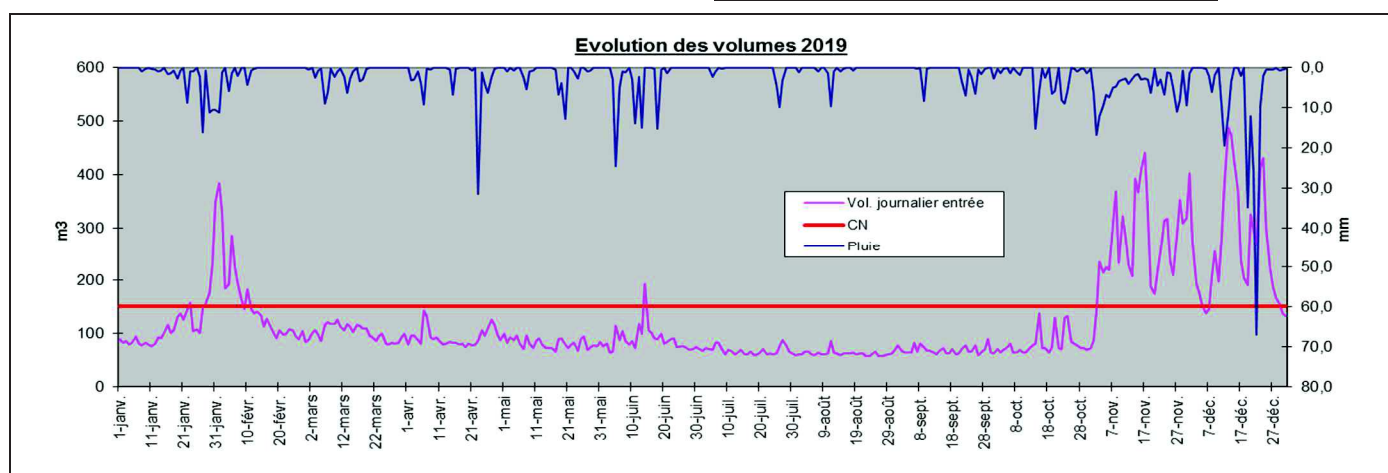
Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
18/04	3	44	<3	5,40	43,5	8,12

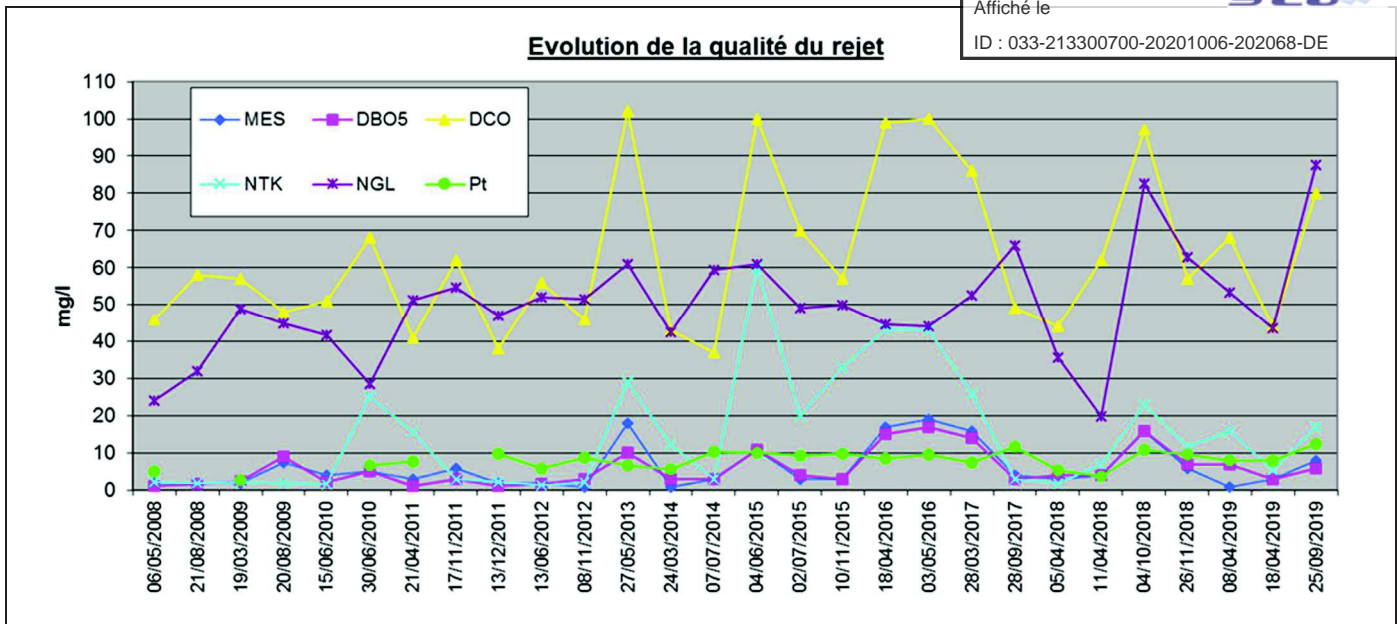
### Paramètres de fonctionnement :

	Débit moy mens A3 m <sup>3</sup> /j	Charge hydraulique %
Janv	118	79
Févr	153	102
Mar	101	67
Avr	92	62
Mai	81	54
Juin	89	59
Juil	67	45
Août	62	42
Sept	69	46
Oct	79	53
Nov	273	182
Déc	265	177
ANNUEL	120	80

Année	Volume traité m <sup>3</sup> /an	Energie kWh/an
2015		1919
2016		3944
2017	26200 (estimé)	8124
2018	36518	8163
2019	43982	7381

Année	Charge moy org. Entrée (Kg DBO <sub>5</sub> /j)	Charge moy org. Entrée (Kg DCO/j)
2014	27	70
2015	16	40
2016	31	110
2017	20	52
2018	20	74
2019	29	79





## Commentaires :

### Système de collecte :

Le réseau est équipé de 6 postes de refoulement fonctionnels dont 1 est encore en gestion privée. Aucun industriel n'est raccordé au réseau.

Un nettoyage des postes par hydrocurage est effectué en moyenne tous les trimestres. Il convient d'assurer un nettoyage régulier simple des poires de niveau pilotant les poires, pour éviter l'accumulation de graisses sur ces organes de commande.

Un débitmètre électromagnétique équipe l'entrée de station et permet de connaître depuis 2017 le fonctionnement hydraulique du système d'assainissement.

D'après les volumes journaliers transmis en 2019 :

- Volume moyen journalier = 120 m<sup>3</sup>/j soit 80 % de la capacité nominale
- Volume mensuel moyen maximum = 273 m<sup>3</sup>/j en décembre soit 182 % de la capacité nominale
- Centile 95 (volume journalier) = 325 m<sup>3</sup>/j
- 70 dépassements de la capacité nominale (55 en novembre/décembre)

La corrélation entre les volumes journaliers et la pluviométrie montre que le réseau est sensible aux intrusions d'eaux claires parasites notamment d'origine météorologique ; cela est très net sur les derniers mois de l'année où la station est en surcharge hydraulique chronique.

Il serait intéressant que l'exploitant procède à des contrôles de branchements, à des inspections du réseau vu son état récent, afin d'identifier les principales anomalies.

### Station d'épuration :

**Aspect général :** La station est correctement entretenue.

#### **Prétraitements :**

Constitué par un dégrilleur automatique vertical en tête de station, les refus sont récupérés dans un « big bag » et évacués avec les ordures ménagères.

Une attention particulière est à apporter à la propreté de la sonde de niveau résistive qui pilote l'équipement.

Les effluents sont ensuite dirigés vers un regard de répartition alimentant les deux systèmes de bâchées. Une rétention partielle de graisses peut se faire dans ce regard ; l'exploitant en assure un nettoyage régulier.

**Traitement :**

Les dispositifs de répartition (vannages automatique), d'alimentation du 1° étage de FPR (bâchées) et du 2° étage (poste de relevage) sont fonctionnels. Un nettoyage régulier des ouvrages d'alimentation est réalisé pour éviter un encrassement trop prononcé.

Les roseaux sont bien développés sur les dix filtres du premier étage.

Au niveau du second étage, les mauvaises herbes restent très présentes, notamment sur la dernière file mise en service : un désherbage manuel régulier est à poursuivre pour éviter un envahissement trop important.

Un faucardage des roseaux est réalisé annuellement sur l'ensemble des filtres.

Pour la lagune de finition, le niveau de surverse vers la craste a été atteint dans les premiers mois de l'année (au moins jusqu'en avril), ainsi qu'à partir de novembre. Le fossé était à ces moments-là en eau.

L'entretien des abords est à réaliser régulièrement, pour limiter la pousse des végétaux, leur progression dans la lagune et visualiser correctement le tuyau de surverse.

L'état de la lagune est variable selon la période de l'année (présence occasionnelle de lentilles d'eau).

**Qualité du rejet :**

Elle est globalement satisfaisante pour les 3 analyses effectuées en 2019 (2 bilans 24 heures et 1 analyse ponctuelle) ; seule une concentration en DCO égale la norme autorisée en septembre.

La nitrification, signe d'un fonctionnement satisfaisant des filtres, s'améliore entre avril et septembre.

**Observations sur les charges polluantes :**

Lors des deux bilans d'autosurveillance 2019, la capacité hydraulique de la station était respectée ; la charge était toutefois plus importante en avril avec possiblement des apports d'eaux claires parasites, d'où des concentrations d'eaux brutes moins élevées qu'en septembre.

Les ratios DCO/DBO5 sont satisfaisants, caractéristiques d'un effluent brut.

Le taux de charge organique moyen représente 49 % de la capacité nominale de la station, soit 492 EH (en cohérence avec les résultats des années précédentes).

**Autosurveillance :**

Un débitmètre électromagnétique est présent en entrée de station (sur le refoulement des eaux brutes en provenance du poste général du réseau).

Un chenal de mesure débitométrique est présent en sortie de FPR (déversoir triangulaire avec réglette limnimétrique) : l'ouvrage est à nettoyer régulièrement en raison d'un ensablement rapide. Les parois latérales ont tendance à se déformer.

Les bilans de pollution sont réalisés par la société SGS dont le laboratoire est agréé par le ministère chargé de l'environnement. Il convient de s'assurer que le prestataire utilise bien la prise impulsionnelle reliée au débitmètre d'entrée station pour réaliser l'échantillonnage d'eaux brutes.

L'exploitant utilise dorénavant un cahier d'exploitation (résultats des tests, relevés des compteurs horaires...) ; il est demandé de bien noter à chaque passage si la surverse de la lagune vers la craste se produit.

**Filière boues :** Pas d'évacuation de boues en 2019

**Surveillance du milieu récepteur :**

En 2019, deux campagnes de suivi de la qualité de la nappe ont été réalisées grâce à 3 piézomètres placés aux alentours de la station : pas d'impact flagrant à noter.

		Campagne du 08/04/19			Campagne du 30/09/19		
		Amont rejet	Aval rejet pZ2	Aval rejet pZ3	Amont rejet	Aval rejet pZ2	Aval rejet pZ3
pH		5,5	4,4	5,7	5,36		5,5
Temp	°C	13,3	11,5	11,8	16,8	16,6	16,3
O <sub>2</sub>	mg/O <sub>2</sub>	0,08	0,26	0,18	0,09	0,12	0,07
DCO	mg/l	27	37	29	32	41	33
DBO5	mg/l	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
NH <sub>4</sub>	mg/l	0,277	0,05	0,167	0,32	0,12	0,116
NO <sub>3</sub>	mg/l	0,1	0,171	0,1	0,14	0,1	0,1
Pt	mg/l	0,022	0,018	0,022	0,011	0,015	0,014
Conductivité	µS/cm	193	131	182	201	130	184

Limites des classes d'état				
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

\*Tableau extrait du rapport annuel 2019 Suez

**Fonctionnement :**

Réseau	Station	AS	2019
--------	---------	----	------

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**Édition 2019**  
**CHIFFRES 2018**

# L'agence de l'eau vous informe



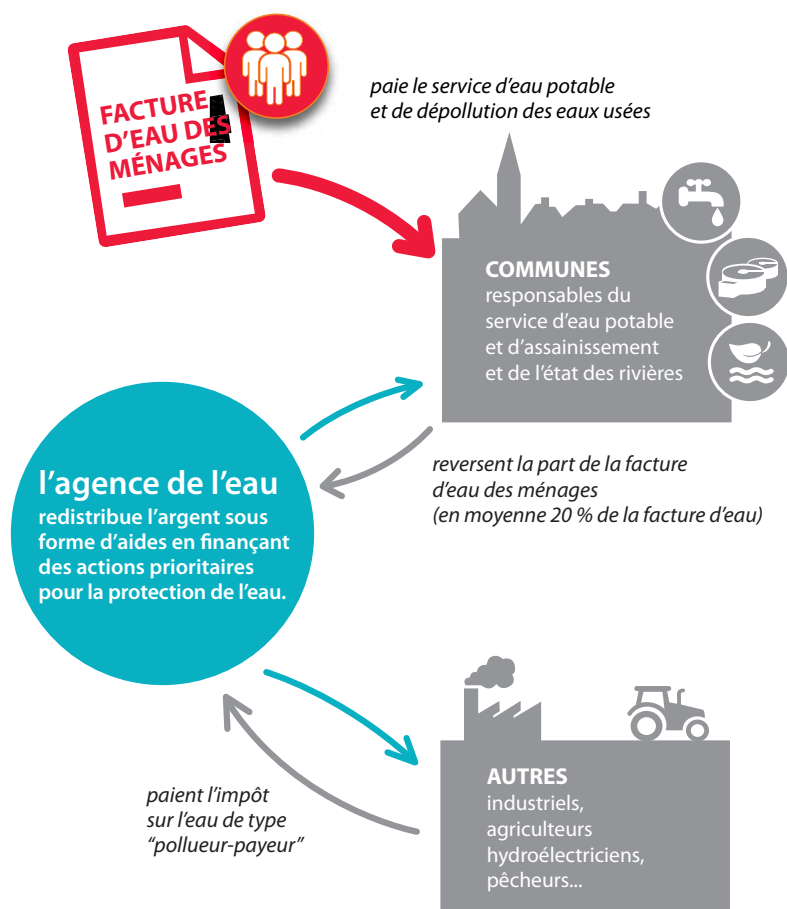
## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

# QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

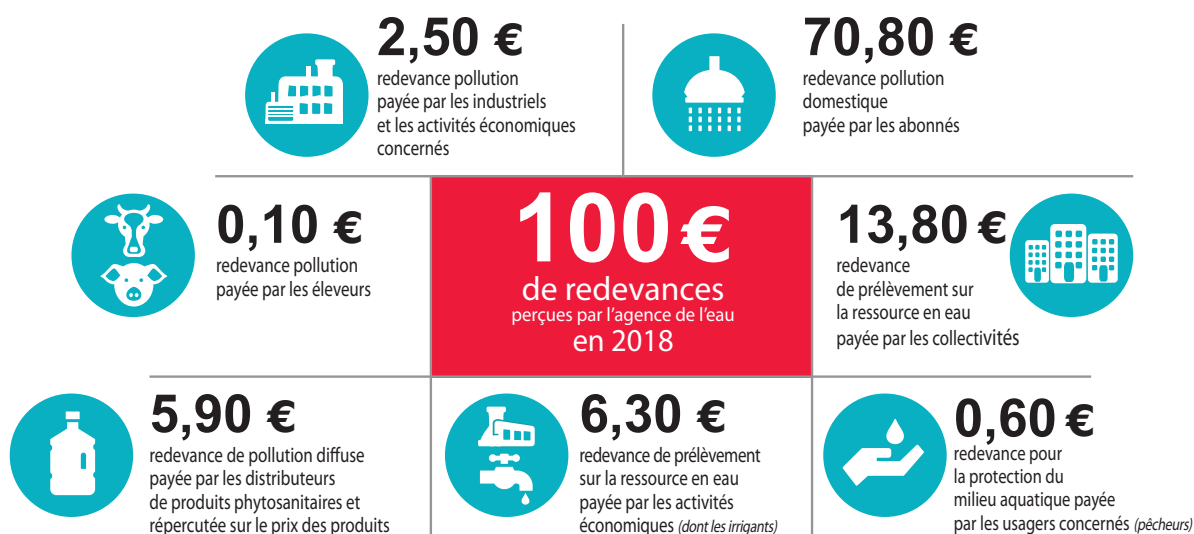
Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213300700-20201006-202068-DE

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 100 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

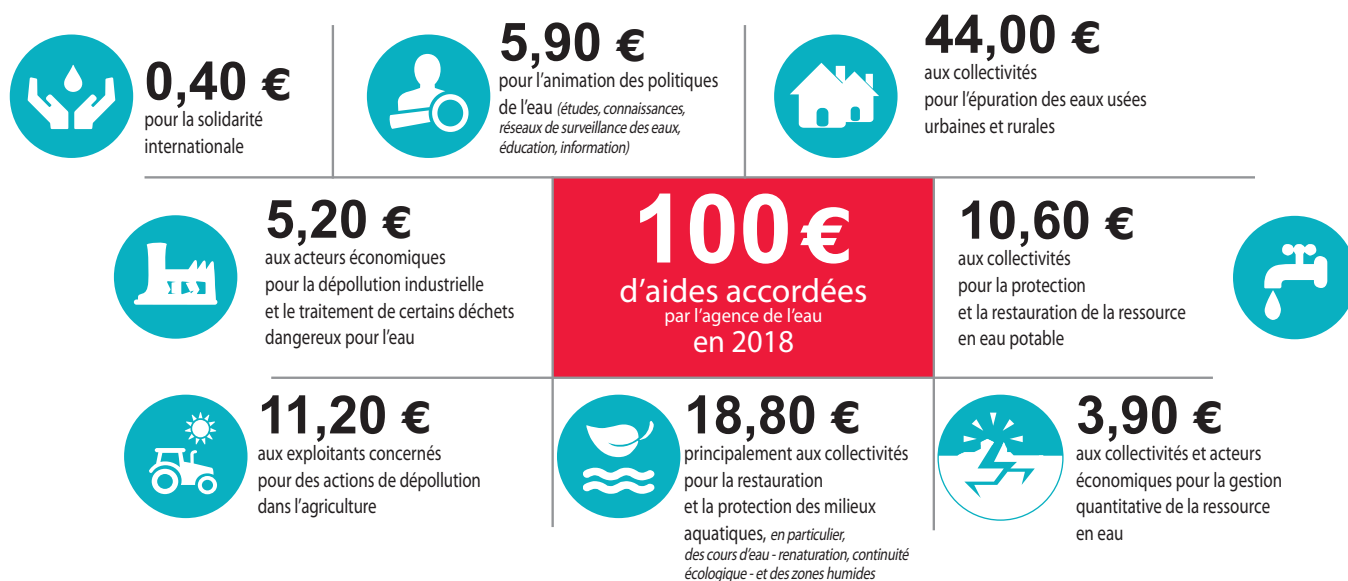


## Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

## LES AIDES DE L'AGENCE\*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



## Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

\* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.



# EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213300700-20201006-202068-DE

## POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

## POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

## POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

## POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

## AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

## POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



PROGRAMME  
2013/2018

## BILAN DU 10<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2018

DE L'AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



# L'agence de l'eau Adour-Garonne

## La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

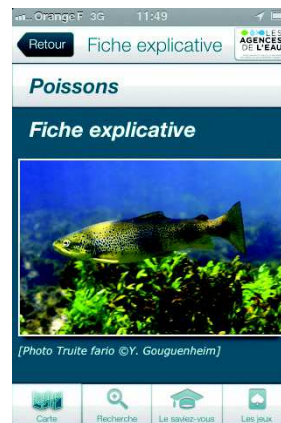
Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738  
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



@Adour\_Garonne



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.